



Requête contre la préfecture pour abus de pouvoir commission médi

Par Fred1277

Bonjour

Suite a une infraction pour stup et alcool, je dois passer tous les 6mois devant la commission médicale.

Lors de la dernière visite, le docteur et le psy, malgré des résultats négatifs pour les stupéfiant et un cdt de 1,6 m'ont refusé de me rendre mes permis lourds, et m'ont obligé à installer un ead sur la voiture.

Sachant que le tribunal m'avait déjà imposé 3mois d ead sur la voiture et le camion.

La commission, malgré des chiffres bons abuse de son pouvoir.

J'ai écrit au tribunal administratif, qui a pris ma requête en considération, j'ai suppose que le greffe avait trouvé qu'il y avait de l'abus.

Quel est le délai pour avoir une réponse du tribunal administratif, sachant que je dois patienter 6mois avant de le représenter en commission médicale.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par lavigie

Bonjour

Si réponse il y aura, c'est dans le délai de 2 mois

et le délai moyen constaté dans les tribunaux administratifs hors procédures d'urgence est d'environ un an et demi pour juger les affaires.

Si pas de réponse dans le délai de 2 mois votre recours sera refusé.

Par Fred1277

Donc, à partir du moment où la requête est enregistrée, encore 2 mois à patienter avant de savoir si il va se passer quelque chose si j'ai bien compris....

Finalement mieux vaut que je patiente les 6mois qui me sépare de la prochaine commission médicale en espérant ne pas tomber sur le même docteur et le même psy